

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33

Nombre de votants :
33

Date de convocation :
17 mai 2019

Date d'affichage :
29 mai 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 23 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 4), M. HURTUBISE, Mmes LAFOND, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Eric HURTUBISE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

QUESTION N° 34

OBJET : Tarifs de la Saison Culturelle Accès Soirs 2019/2020

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 7 mai 2019.

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour la saison 2019-2020.

TYPE DE PLACES	TARIFS 2019/2020
Plein tarif	12,00 €
Tarif réduit Allocataires minimas sociaux, personnes en situation de handicap, adhérents CE et organismes conventionnés avec la Ville, abonnés saisons culturelles de Châtel-Guyon, Volvic, Mozac, Sémaphore à Cébazat, Comédie de Clermont, Puce à l'oreille, sur présentation d'un justificatif.	8,00 €
Tarif Abonné (avec un minimum de 3 spectacles pouvant être intégrés à l'abonnement)	6,00 €
Tarif Jeunes (-18 ans, étudiants)	4,00 €
Tarif Famille (tarif unique par place sur les spectacles identifiés famille)	3,00 €
Tarif Scolaires (maternelles et primaires) + Centres de Loisirs + crèche	2,00 €
Spectacles spécifiques (pour certains spectacles hors abonnement)	
Plein Tarif	20,00 €
Tarif réduit (jeunes – 18 ans, minimas sociaux, handicap)	15,00 €
Tarif Abonné	11,00 €
Tarif Jeune (uniquement pour les lycées et collèges riomois partenaires)	4,00 €
Tarif spectacle rendez-vous des voisins (hors abonnement)	
Plein tarif	12,00 €
Tarif réduit	8,00 €
Tarif Jeune (- 18 ans)	4,00 €
Stages (tarif à la journée)	15,00 €
Actions culturelles (ateliers, lectures, carte blanche...)	3,00 €

Surbooking :

En raison de l'absentéisme de spectateurs (maladies, oublis ou autres) sur certains spectacles annoncés complets en début ou en cours de Saison Accès Soirs, il est proposé de faire un surbooking le soir du spectacle, avec la mise en vente de places non numérotées ne pouvant excéder la capacité limite de la salle en termes de sécurité.

Fixation d'un nombre de places exonérées dans le cadre de partenariats :

Les spectacles de la Saison Culturelle Accès-Soirs font l'objet d'invitations dans la limite de 8% au maximum de la jauge (institutionnels, professionnels du spectacle vivant, partenaires privés par convention).

Pour permettre un plan de communication plus adapté et souple autour de la saison culturelle, des partenariats sont mis en place entre la Commune et les différents médias. Dans ce cadre, il est proposé de dédier un maximum de 5% de places exonérées (soit une dizaine de places en jauge pleine) afin d'établir des jeux concours avec les médias partenaires (télévision, radio, presse). Ces places pourront être utilisées par le Service Communication (via Facebook) et également servir de lot pour des événements. Le nombre de places s'étudiera selon les spectacles, les événements et la promotion souhaitée à définir au cas par cas.

Cette dernière disposition pourra permettre ponctuellement (mais toujours dans la limite des 5 % de la jauge) de conduire des partenariats avec des associations et organismes riomois (exemple : proposer des places comme lots pour des kermesses organisées par des associations de parents d'élèves).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les tarifs et conditions proposés pour la Saison Culturelle Accès Soirs 2019-2020.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mai 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL